

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DAC 121 Contrat pluriannuel de performance 2013-2015 entre la ville de Paris et l'établissement public Paris Musées

M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération SG 2012-153 des 19 et 20 juin 2012 approuvant la création de la régie personnalisée Paris-Musées ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat pluriannuel de performance 2013-2015 entre la ville de Paris et l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat pluriannuel de performance 2013-2015, dont le texte est annexé à la présente délibération, entre la ville de Paris (direction des Affaires Culturelles) et l'établissement public Paris Musées.